

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique  
1 30 85

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

**OBJET : Convention de partenariat pour la mise en place d'ateliers d'éveil musical en salle d'attente PMI.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, enfance - santé - famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône, par l'intermédiaire de sa direction générale adjointe de la solidarité (DGAS) exerce des missions de protection, de prévention et d'insertion.

Au sein de la DGAS, la direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique (DPMISP) est chargée de la mise en oeuvre de la politique départementale de prévention sanitaire et de protection maternelle et infantile (PMI).

A ce titre, la DPMISP met en place des actions dans ses locaux en partenariat avec des associations.

L'association A petits sons propose la mise en oeuvre d'ateliers d'éveil musical dans la salle d'attente des consultations PMI des maisons départementales de la solidarité de la Viste et du site du Castellans, du Nautile et du Vallon de Malpassé pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents à raison d'un atelier de deux heures tous les quinze jours sur chaque site.

L'objectif de cette action est de permettre aux familles issues de milieux sociaux défavorisés et fréquentant les consultations PMI de bénéficier des apports de la musique (socialisation, motricité fine, langage, jeu...) et vivre ainsi une première approche culturelle avec leurs enfants.

Ces animations en salle d'attente ont aussi pour objectif de créer un espace de socialisation des enfants, de sensibiliser les parents à l'éveil de leurs enfants, de favoriser les échanges entre les familles présentes et de dédramatiser des soins si besoin.

Chaque atelier sera animé par un musicien professionnel intervenant musical de la petite enfance de l'association, qui possède les compétences indispensables (connaissance de l'enfant et de son développement, capacité de communication avec les parents, conscience de la relation parents/enfants) assisté de l'éducatrice de jeunes enfants de la DPMISP. Le musicien apporte le matériel musical nécessaire au déroulement de l'atelier.

Au titre de 2019, il est proposé d'octroyer à l'association A petits sons une subvention de 7 000 € pour la mise en oeuvre de cette action.

Afin de définir les modalités de partenariat entre le Département et l'association A petits sons, je vous propose la signature de la convention jointe en annexe au rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-jointe.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL